

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Présents : P. AZA-VALLINA, D. AZEMA (arrivé 18h47), I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, J. MAJRI, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA, M. SIBILLE

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h40

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/08/2020

Vote : Unanimité. (14 présents)

2. DECISIONS MODIFICATIVES

Budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		2 400,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 400,00 €
D 2152 : Installations de voirie		2 400,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 400,00 €
R 2802 : Frais documents d'urbanisme		2 400,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2 400,00 €
R 70321 : Droit stationnement voie publiq		2 400,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		2 400,00 €

Assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811 : Dotations aux amortissements su		600,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		600,00 €
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitat°		600,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		600,00 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		600,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		600,00 €
R 74 : Subventions d'exploitation		600,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		600,00 €

Vote : Unanimité. (15 présents)

3. DELIBERATION REGIE PHOTOCOPIES

Après vérification par les services de la Trésorerie, la délibération datant de 2001, les tarifs figurent en francs. Il convient par conséquent de délibérer à nouveau en appliquant les tarifs en vigueur.

Les tarifs 2020 sont consultables en Mairie et sur le site Web de la commune.

<https://www.monslatrivalle.fr/la-commune/services-a-la-population/tarifs-2020.html>

Extrait du tarif :

PHOTOCOPIES	
HABITANTS	ASSOCIATIONS COMMUNALES
A 4.....0.25 €	GRATUIT
A 3.....0.50 €	GRATUIT
A 4 couleur.....0.50 €	GRATUIT
A 3 couleur.....1.00 €	GRATUIT
Relevé de propriété0.25 €	
Plan cadastral.....0.75 €	
	sous réserve d'avoir transmis le formulaire CERFA N° 12156*05

Vote : Unanimité.



4. DELIBERATION VENTE MAISON SIDEN

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 29 janvier 2020 (2020-15), elle a été autorisée à faire toutes les diligences pour aboutir à la vente de l'immeuble dit « Maison SIDEN » sis 192 chemin des Partits, 34390 MONS LA TRIVALLE, par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions du droit commun pour un prix de vente net vendeur de 160 000 € ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres Roque annexé à la présente délibération,

Vu le compromis de vente signé le 17/09/2020,

CONSIDERANT

Que ledit immeuble « maison Siden » n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser d'investissements,

Que la vente du bien favorisera le développement de l'activité économique locale,

Que Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

Que la Commune, dans ses intérêts, désigne Me Brigitte THERON, Notaire, Plan du Verdier 34390 OLARGUES, pour suivre l'établissement de l'acte authentique de vente,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes démarches ainsi qu'à signer tous les actes, documents se rapportant à la cession du dit immeuble « maison Siden » pour aboutir à la vente de cet immeuble de gré à gré pour un prix de vente 160 000 € net vendeur constitué des parcelles cadastrées : D236, D237, D 238, D 239, D 241, D 1429, D 1431, D 1433, D 1435 et d'approuver la création d'une servitude de passage S° D N°1432 (fonds servant) appartenant à la commune de Mons la Trivalle au profit de S° D N°1431 (fonds dominant) faisant l'objet de la présente acquisition.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le montant de la vente semble peu élevé à certains membres du conseil au vu de la surface totale des parcelles. Mme le Maire explique que ce montant net vendeur du bien résulte d'une estimation par 3 agences immobilières. Elle souligne la difficulté d'aménager une bonne partie des parcelles, le terrain étant très accidenté.

Vote : Unanimité.

5. Convention SIDE0 mise à disposition de personnel

Madame le Maire informe le conseil municipal que le règlement départemental du transport scolaire stipule qu'il est obligatoire pour les bus de grande capacité transportant de jeunes enfants (maternelle ou élémentaire) d'avoir recours à un accompagnateur adulte.

Pour des raisons pratiques, la commune de MONS LA TRIVALLE mettrait à disposition un accompagnateur de bus (8h par semaine et 34h par mois maximum avec possibilité d'heures complémentaires en cas de besoin), et le Syndicat intercommunal des Ecoles d'Olargues s'engage à rembourser les salaires versés au titre de la mise à disposition.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Devant l'inquiétude exprimée par le conseil sur le problème lié au faible nombre d'heures pour un salarié, Madame le Maire explique que le nombre d'heure total est de 286 h par an et que la personne chargée de l'accompagnement travaille déjà à l'école.

Vote : Unanimité.

6. Convention PHLV (Pays Haut Languedoc et Vignobles) Masques

Dans le cadre de la situation sanitaire, et afin de préparer la phase de déconfinement, le PHLV a consulté les collectivités afin d'effectuer un achat groupé de masques 3 plis.

La présente convention a pour objet d'établir les modalités et les engagements de chacun des partenaires de cette convention de mise à disposition.

La commune s'engage à prendre en charge les frais correspondants à l'achat de 1000 masques, afin de doter le personnel communal en équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire à la reprise de l'activité au moment du déconfinement, suivant les modalités financières indiquées à l'article 4 de ladite convention financière.

Prix d'un masque 3 plis (frais de transport inclus) : 0.7232

Aide de l'Etat : 50% du prix d'1 masque HT – frais de transport (0.2650 €)

Coût de revient unitaire pour la commune : 0.4582 x 1000 = 458,20 €

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Unanimité.



7. Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents ainsi que la suppression d'emplois d'agents partis en retraite.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 mai 2018 ;

Considérant l'avis favorable du Comité technique du 18 juin 2019 ;

La présente modification concerne la suppression de six emplois correspondant aux grades et la création d'un grade de rédacteur et d'un grade d'adjoint administratif territorial :

Grade Adjoint technique :	2	Durée hebdomadaire de l'emploi 32/35
Grade Agent de Maîtrise :	1	Durée hebdomadaire de l'emploi 32/35
Grade Adjoint administratif 1ère classe :	1	Durée hebdomadaire de l'emploi 32/35
Grade Rédacteur principal 2ème classe :	1	Durée hebdomadaire de l'emploi 35/35
Grade Rédacteur principal 1ère classe :	1	Durée hebdomadaire de l'emploi 35/35

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les six suppressions de postes et la création d'un poste d'adjoint administratif territorial 35/35.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

I – Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative 3

1 Rédacteur principal 1ère classe, 1 Rédacteur, 1 Adjoint administratif territorial

Filière technique 2

1 agent de maîtrise principal, 1 adjoint technique territorial

II – Personnel titulaire à temps non complet

Filière administrative

1 adjoint administratif territorial principal 2ème classe (32h/semaine)

Filière technique

1 Adjoint technique principal 2ème classe (32h/semaine)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Les membres du conseil s'interrogent sur le départ volontaire prévu en novembre d'un personnel administratif et sur son remplacement.

Madame le Maire explique que la procédure de recrutement est lancée. Une douzaine de candidats ont déposé leurs dossiers. Il s'avère que, à ce jour, de nombreux candidats ne correspondent pas aux qualifications demandées pour le poste. La commission « Administration, Finances » se réunira rapidement pour prendre en charge l'étude des dossiers liés à ce recrutement.

Vote : Unanimité.

8. Délibération pour convention randonnée

Il s'agit d'une convention d'autorisation temporaire de passage liée à l'accès au site d'escalade du Rocher des Luttes Bas récemment aménagé. L'objectif de cette délibération est d'autoriser le passage par un chemin de randonnée qui donne accès à la falaise. La convention n'étant pas totalement finalisée, Madame le Maire demande le report de la délibération.



9. Délibération constitution des commissions communales

Administration, finances, projets structurants	Structures touristiques, tourisme, agriculture et développement durable	Festivités, associations, culture et sport	Bâtiments, réseaux, travaux, marchés publics	Communication & démocratie participative
AZEMA D.	AZA-VALLINA P. AZEMA D.	AZA-VALLINA P. BARTHE I.	BARTHE I.	AZA-VALLINA P. BARTHE I.
	BOUISSON G.	BOUISSON J.		BOUISSON G.
CLUZEL M.	CLUZEL M.		CLUZEL M.	
COURTENS C.	COURTENS C.		COURTENS C.	
DOUARCHE D.	DOUARCHE D.			DOUARCHE D.
LORIVAL R.	LORIVAL R.	LORIVAL R.	LORIVAL R.	LORIVAL R.
MAJRI J.	MAJRI J.		MAJRI J.	
MASSOL D.	MASSOL D.			MASSOL D.
	MURIOT M.	MURIOT M.	MURIOT M.	
SIBILLE M.	SIBILLE M.		SIBILLE M.	SIBILLE M.
TARRAGA C.	TARRAGA C.			

Il est décidé la création de 4 commissions et d'un groupe de travail Communication et démocratie participative. « Communication et démocratie participative » se retrouvent implicitement dans les quatre commissions. Ce groupe aura donc pour rôle de coordonner les décisions des quatre commissions sur ces sujets. Il pourra être envisager à terme la création d'un groupe « Sécurité ».

Madame le Maire préside de droit les commissions municipales créées et n'est donc pas dans la liste.

Vote : Unanimité.

10. Approbation rapport 2019 RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau)

Madame le Maire rappelle que le RPQS est un document produit tous les ans par le service de l'eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Le comité syndical du SIAE Vallée du Jaur a voté son Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2019 lors de la séance du 25/08/2020. Ce rapport, réalisé chaque année, doit être présenté par le Maire lors d'un conseil municipal avant le 31/12/N+1.

Madame le Maire présente les grandes lignes du rapport et pointe un élément important, la facturation ne représente que 53 % de la consommation en eau. Cette différence s'explique par les fuites, et les points d'eau sans compteur.

11. Questions diverses

- Près du cimetière, une décharge de terre autorisée au départ pour les travaux sur la commune, commence à poser un problème. Trop de dépôts en volume, et surtout trop de matériaux non autorisés.
- Il est posé le problème d'une prise en charge de l'ensemble de travaux de raccordement de réseaux à 100% par le pétitionnaire d'une autorisation d'urbanisme, il y a plusieurs années en arrière, réseaux de fait privés sur du domaine communal.
- Aménagement d'une aire de camping-cars : un membre du conseil évoque un type de société qui propose une installation d'aire à ses frais et exploite le site. Cette solution est à étudier.

Fin de la séance : 20h40

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL



Le Maire

Arielle ESCURET